

**PCB SA**  
**Rue Carli 17/19 – 1140 Bruxelles**  
**Numéro d'entreprise 0403 085 181**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2006**  
**RÉUNIE AU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ PCB À 15 HEURES**

L'an deux mille six, le 17 mai, s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société.

**BUREAU**

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Claude CASTELLS, qui désigne comme Secrétaires, Mesdames Francine VANDERSTRICHT et Marie-Claude DUJARDIN.

L'Assemblée choisit comme deux scrutateurs :

- Monsieur P. Charles
- Monsieur J. Acker

**COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE**

Une liste des présences, indiquant les noms et adresses de tous les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions inscrites au nom de chacun d'eux, est établie par le bureau, signée par chacun des membres et figure en annexe.

Actionnaires	12	présents ou représentés
Nombre d'actions	5 073 429	sur 5 596 520 actions

Conformément à l'article 533 du Code des sociétés, les convocations contenant l'ordre du jour, ont été faites par des annonces insérées dans :

1. Le Moniteur belge du 13 avril 2006
2. Le journal « L'ECHO » du 13 avril 2006
3. Le journal « De Financieel Economische Tijd » du 13 avril 2006

ainsi que par courrier adressé à chacun de nos actionnaires nominatifs, administrateurs et au commissaire.

Le Président déclare que les actionnaires possédant des titres au porteur se sont conformés aux dispositions de l'article 14 des statuts pour assister à la présente assemblée et qu'ils ont déposé leurs titres au siège de la société ou de la banque ING, au moins cinq jours francs avant la date de la présente assemblée et que les actionnaires nominatifs sont inscrits sur le registre des actions au moins cinq jours francs avant la date de la présente assemblée.

Le capital s'élève actuellement à 20.176.000 euros représenté par 5.596.520 actions sans désignation de valeur nominale.

Le Président informe l'assemblée d'une contestation relative aux personnes admises à assister à l'assemblée et demande à celle-ci de se prononcer sur la résolution préalable suivante :

## **RESOLUTION PREALABLE**

L'assemblée générale est compétente pour se prononcer sur les contestations relatives aux personnes admises à assister à l'assemblée et à participer à ses délibérations.

Les mandats donnés par M. Philippe Charles détournent le droit de participation et le droit de vote à l'assemblée générale de leurs finalités légales, puisqu'ils visent à lui faire bénéficier de l'assistance de ses conseils juridiques et techniques sous le couvert d'une prétendue qualité de mandataire, et à renforcer, de manière artificielle, son pouvoir d'influence et de persuasion à l'assemblée en présentant, pour le même nombre de titres et de droits de vote, plusieurs personnes au lieu d'une.

Cette désignation de « mandataires » ne présente aucun intérêt pratique pour M. Charles, puisque ces derniers ont reçu instructions impératives formelles de ne pas approuver les comptes et de ne pas octroyer la décharge, ce que M. Charles est parfaitement en mesure de faire seul.

Par ailleurs, en vertu de l'article 547 du Code des sociétés, selon lequel « tous les actionnaires ayant droit de vote peuvent voter eux-mêmes ou par procuration », M. Charles ne peut pas légalement à la fois participer à l'assemblée en personne pour certains titres, et s'y faire représenter par des mandataires pour d'autres titres. S'il fait le choix de se faire représenter à l'assemblée, il n'est pas admis à y assister en personne. En outre, l'article 14 des statuts ne lui permet de désigner qu'un seul mandataire.

Enfin et surabondamment, l'assemblée générale constate que les deux procurations établies par M. Charles au nom de Me Christine Defraigne et de M. Alain Lonhienne ont été communiquées tardivement à la société. En effet, aucune copie des procurations originales et signées n'a été déposée en date du vendredi 12 mai 2006 conformément à l'ordre du jour publié. Par conséquent, M. Charles ne peut comparaître que par lui-même à la présente assemblée.

M. Charles confirme son choix d'assister en personne à l'assemblée.

Sur la demande de M. Charles de comparaître assisté d'e ses conseils juridique et technique, l'assemblée générale constate qu'il lui revient d'apprécier l'opportunité de la participation de tiers à ses délibérations, et que la situation personnelle de cet actionnaire n'est aucunement mise en cause par l'objet des débats.

Comme l'ordre du jour concerne l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2005, la décharge aux administrateurs et commissaire en fonction et la nomination d'un nouvel administrateur indépendant, l'assemblée générale estime opportun de n'admettre que les actionnaires ou leurs mandataires à ses délibérations. En conséquence, l'assemblée générale décide de ne pas admettre la présence d'un mandataire d'un actionnaire lorsque ce dernier est lui-même présent.

Pour :	5	actionnaire(s) représentant	4 857 037	actions
Contre :	4	actionnaire(s) représentant	58 020	actions
Abstentions :	3	actionnaire(s) représentant	158 372	actions

Monsieur Charles remet une copie des instructions qu'il a données à son banquier concernant le dépôt de ses titres (annexée au présent procès-verbal).

## **CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE**

L'Assemblée se déclare valablement constituée et constate qu'elle peut valablement statuer sur les points de l'ordre du jour.

### **EXPOSE DU PRESIDENT**

Après un mot de bienvenue, le Président effectue une déclaration préalable, annexée au présent procès-verbal, et rappelle les différents points à l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire sur les comptes annuels de l'exercice 2005,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et affectation du résultat ; proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2005 et de reporter le résultat à nouveau,
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire en fonction au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2005 ; proposition de donner décharge aux administrateurs et au commissaire en fonction au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2005,
4. Lecture des comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 ainsi que du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire relativement à ces comptes annuels consolidés,
5. Confirmation de la nomination provisoire par le conseil d'administration du 7 septembre 2005 de Monsieur Benoît ROTTIER en qualité d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jacques-Alain POMORSKI ; proposition de nommer définitivement en qualité d'administrateur de la société Monsieur Benoît ROTTIER, pour un mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2010 ; proposition de prendre acte de la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Benoît ROTTIER au sens de l'article 524 §4, alinéa 2 du Code des sociétés.

### **DISCUSSION**

Une discussion s'engage et des questions sont posées auxquelles les membres du Conseil d'administration et le commissaire répondent.

Par ailleurs, ceux-ci répondent aux questions posées par Monsieur Charles dans ses courriers du 10 mai 2006 (annexés au présent procès-verbal) adressés respectivement aux membres du Conseil d'administration et au commissaire.

En outre, le Conseil d'administration s'engage à répondre par écrit aux deux dernières questions du courrier adressé aux membres du Conseil d'administration sans toutefois mentionner les remises et ristournes considérant qu'il s'agit d'informations confidentielles.

Après discussion, le Président propose que l'on passe au vote des résolutions :

### **VOTE**

#### **Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire, décide d'approuver les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2005 présentant un bénéfice de 8 466 047,25 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice à la perte reportée de telle sorte que le total de la perte reportée s'élève à 8 017 329,89 euros.

Pour :	6	actionnaire(s) représentant	4 857 862	actions
Contre :	4	actionnaire(s) représentant	58 020	actions
Abstentions :	2	actionnaire(s) représentant	157 547	actions

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne par vote spécial décharge aux Administrateurs en fonction au cours de l'exercice 2005.

Pour :	6	actionnaire(s) représentant	4 857 862	actions
Contre :	4	actionnaire(s) représentant	58 020	actions
Abstentions :	2	actionnaire(s) représentant	157 547	actions

L'Assemblée Générale Ordinaire donne par vote spécial décharge au Commissaire pour l'exercice 2005.

Pour :	6	actionnaire(s) représentant	4 857 862	actions
Contre :	4	actionnaire(s) représentant	58 020	actions
Abstentions :	2	actionnaire(s) représentant	157 547	actions

Monsieur Charles justifie ses votes contre par la prise en compte des charges de restructuration par la seule Pharma Belgium.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer définitivement en qualité d'administrateur de la société Monsieur Benoît ROTTIER, pour un mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour :	6	actionnaire(s) représentant	4 857 862	actions
Contre :		actionnaire(s) représentant		actions
Abstentions :	6	actionnaire(s) représentant	215 567	actions

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Benoît Rottier au sens de l'article 524 §4, alinéa 2 du Code des sociétés.

Pour :	6	actionnaire(s) représentant	4 857 862	actions
Contre :		actionnaire(s) représentant		actions
Abstentions :	6	actionnaire(s) représentant	215 567	actions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 00 et le présent procès-verbal ainsi que ses annexes sont signés par le bureau de l'Assemblée.

Claude CASTELLS  
Président

Francine VANDERSTRICHT et Marie-Claude DUJARDIN  
Secrétaires

Monsieur P. CHARLES  
Scrutateur

Monsieur J. Van Acker  
Scrutateur

**PCB SA**  
**Rue Carli 17-19 – 1140 Bruxelles**  
**Numéro d'entreprise 0403 085 181**

**DECLARATION PREALABLE**  
**A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

Un actionnaire a adressé au mois d'avril 2006 par l'intermédiaire de son conseil une lettre à chaque administrateur de PCB en engageant sa responsabilité sur une supposée violation des statuts et du Code des sociétés et pour des fautes de gestion soi disant « patentes ».

Cet actionnaire demande à être indemnisé pour un préjudice qu'il aurait subi.

Dans sa séance du 17 mai 2006, le Conseil d'administration, après avoir analysé les arguments avancés et les thèses développées à partir des informations communiquées en assemblée et par voie de presse, a considéré les conclusions sans fondement et au service d'un intérêt particulier.

**PCB SA**  
**Rue Carli 17-19 – 1140 Bruxelles**  
**Numéro d'entreprise 0403 085 181**

**ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**  
**RÉUNIE AU SIÈGE SOCIAL RUE CARLI 17/19 – 1140 BRUXELLES**  
**LE 17 MAI 2006 À 15 HEURES**

**LISTE DES PRESENCES**

<b>Nom et adresse</b>	<b>Nom du représentant ou du porteur de la procuration</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Signature</b>
<b>BRUGEFI INVEST HOLDING SA</b> 1 rue de la Chapelle 1325 LUXEMBOURG	P. Fournier Montgieux, Président	2 314 241	
<b>OCP</b> 2 rue Galien 93587 SAINT-OUEN Cedex	Claude Castells, Président	2 542 694	
<b>ADMENTA France</b> 2 rue Galien 93587 SAINT-OUEN cedex	Claude Castells	100	
<b>UITGEVERSBEDRIJF DE TIJD</b> Posthoflei, 3 Bus 9 2600 BERCHEM		1	
<b>EDITECO SA</b> Rue de Birmingham, 131 1070 BRUXELLES		1	
<b>M. P. NUOTATORE</b> Kosterstraat, 127 1831 DIEGEM		1	
<b>DEMINOR SA</b> Avenue de Béco, 68 1050 BRUXELLES		1	
<b>M. X. SERVAIS</b> Rue des Fougères,13 7500 TOURNAI		1	
<b>SOFIBRA AG</b> Waagasse, 5 CH – 5001 ZURICH		100	
<b>M. P. CHARLES</b> Rue hubert Krains, 5 4317 FAIMES		29 000	
<b>M. P. CHARLES</b> Rue hubert Krains, 5 4317 FAIMES		10	

<b>M. P. CHARLES</b> Rue hubert Krains, 5 4317 FAIMES		10	
<b>M. P. CHARLES</b> Rue hubert Krains, 5 4317 FAIMES		10	
<b>Mme K. CHARLES</b> Rue de Dreumont, 80 1495 MARBAIS	Philippe CHARLES	3 000	
<b>M. D. CHARLES</b> Via Dodecaneso, 3 00144 ROMA (Italie)	Philippe CHARLES	22 000	
<b>M. A. CHARLES</b> 5 Rue Venel 13100 AIX-EN- PROVENCE (France)	Philippe CHARLES	4 000	
<b>M. J. GRIES</b> Avenue Maréchal Ney,15 1410 WATERLOO		46 832	
<b>M. J. GRIES</b> Avenue Maréchal Ney,15 1410 WATERLOO		110 115	
<b>M. E. MAES</b> Torenpark,15 9800 DEINZE		600	
<b>M. J. Van Acker</b> Renbaanstraat, 4 9000 GENT		825	
<b>M. J.F. DELPLACE</b> Chemin vert, 6 6120 Nalinnes		6	
<b>Me A. TOCK</b> Avenue Maurice, 16 1050 Bruxelles		1	

			vote préalable	
2314241 BIH	2314241			
2542694 OCP	2542694			
100 Admenta	100	4857035		
Gries	110115			156947
Gries	46832	156947	156947	
			600	
maes	600		157547	600
1 Tock	1		825	
Delplace			158372	
825 Van acker	825			825
1 de tijd	1			
		1427		
kathleen charles	3000			
Axel charles	4000			
Denis Charles	22000			
Philippe Charles	29000			158372
	10			
	10			
4857862		58020		
total	5 073 429	5 073 429		4 857 037